

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 mai 2010**

Décision n° **B-2010-1555**

commune (s) : Oullins

objet : Pôle multimodal de la Saulaie - Création d'une voie nouvelle et gestion des eaux - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 3 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 11 mai 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Sécheresse, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Lebuhotel, Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière.

Bureau du 10 mai 2010

Décision n° B-2010-1555

commune (s) : Oullins

objet : **Pôle multimodal de la Saulaie - Création d'une voie nouvelle et gestion des eaux - Autorisation de signer le marché de maîtrise d'oeuvre suite à une procédure d'appel d'offres ouvert par exception au concours**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de communauté, par sa délibération n°2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation selon l'article 1.12.

Par délibération n° 2009-0909 du 28 septembre 2009, le Conseil de Communauté a approuvé les orientations d'aménagement et le lancement de l'opération Oullins-pôle multimodal de la Saulaie - voie nouvelle et gestion des eaux.

Le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (Sytral) a inscrit, dans son plan de mandat, le prolongement de la ligne B du métro sur le site de la Saulaie à Oullins.

Dans le cadre de cette arrivée, un programme global d'aménagement a été imaginé afin de créer un pôle multimodal qui intégrera au mieux cette station de métro avec le centre urbain de la ville d'Oullins et facilitera les échanges entre le métro, la gare TER, les voitures, bus et modes doux générés.

Dans le cadre de l'arrivée du métro, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée auprès du Sytral à réaliser une voie nouvelle de desserte du pôle et de gérer les eaux liées à ce projet avant la mise en service du métro prévue fin 2013.

La maîtrise d'ouvrage de la réalisation de la voie nouvelle et de gestion des eaux a été confiée à la direction de la voirie.

Le marché, objet du présent rapport, concerne la désignation du maître d'œuvre par voie d'appel d'offres ouvert avec intervention d'un jury, conformément aux articles 22, 23, 24, 57 à 59 et 74 III -4° alinéa- du code des marchés publics.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, le jury, lors de sa séance du 23 avril 2010, a classé première l'offre du groupement SAS FOLIA/GINGER Environnement et Infrastructure pour un montant de 376 400,00 € HT, soit 450 174,40 € TTC.

Le présent rapport concerne l'attribution du marché et l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations n° 2008-0455 et 2009-1089 des Conseils de Communauté des 15 décembre 2008 et 30 novembre 2009 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre pour le pôle multimodal de la Saulaie - création d'une voie nouvelle et gestion des eaux, avec le groupement SAS FOLIA/GINGER Environnement et Infrastructure pour un montant de 376 400,00 € HT, soit 450 174,40 € TTC ainsi que tous les actes contractuels y afférents.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 2058, le 28 septembre 2009 pour la somme de 680 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2010 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mai 2010.